DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15	Présents votants : 12	Pour : 12+1 procuration	Abstention : 0	<u>Contre</u> : 0
------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	-------------------

L'an deux mille vingt-trois le 27 novembre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 22 novembre2023

Début de la séance : 20 heures- Fin de la séance 22h20

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

ARLOT- PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	<u>Procuration</u>
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Pierre PEYRAZAT (Procuration à Bernard BAZINET),

Vincent MARENDA s'est retiré de la séance à 21h18 et n'a pas pris part au

vote des délibérations n°50-51 et 52_53

ABSENTS: Delphine DAGNAS, Sébastien VIGNERON **SECRETAIRE DE SEANCE**: Gérard ROUMAT

2023-44 RPQS 2022 Régie de l'eau

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de cette présentation

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. Le Maire, Bernard BAZINET Pour copie conforme en Mairie, le 29 novembre 2023 Au registre sont les signatures Le Maire

M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac-Affichage le 1^{er}/12/2023 Page 1 sur 1

024-212400162-20231127-2023_44-DE Reçu le 05/12/2023